

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Indre-et-Loire

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

**Séance du 08 avril 2019**

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
8	14
<b>Date de la convocation :</b> 02 avril 2019	
<b>Date d'affichage de la convocation:</b> 02 avril 2019	
<b>Date d'affichage du compte-rendu:</b> 10 avril 2019	

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

**Présents :**

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Pierre NION, Patrick PLANTIER

**Excusés :** Emmanuelle LAURENT, Claude BOISDRON, Sébastien COLMAN, Cyrille HALLIEN (pouvoir à Mme DEZE), Christian SOUCHU (pouvoir à M BRODSKY), Sébastien TOQUARD  
**Secrétaire de séance :** Françoise DEZE

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES :**

**Comité agricole :** Lundi 25 mars un forum « circuits-courts » a été organisé à la cave touristique du pays de Bourgueil. La création d'une association regroupant producteurs et acheteurs se poursuit et le Conseil municipal aura à se prononcer sur l'adhésion de la commune.

**DELEGATIONS SYNDICALES :**

**Parc Naturel Régional :** Pierre NION s'est rendu au ministère de la transition écologique dans le cadre du projet porté par le ministère et la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux sur l'organisation « d'ateliers hors les murs ». Il s'agit pour des étudiants de master 1 et 2 de grandes écoles (architecture, urbanisme, sociologie...) de travailler sur des problématiques réelles rencontrées sur des communes françaises. Sur Benais, le projet pourrait porter sur la redéfinition de la zone à urbaniser telle que définie dans le PLU. Notre commune est candidate mais pas encore sélectionnée. C'est un jury de plusieurs ministères qui choisira les écoles et les communes retenues.

Si notre commune est retenue, il faudra organiser l'hébergement et la restauration des 15 étudiants et 4 professeurs pendant une semaine. Les ateliers sont financés par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, le PNR Loire Anjou Touraine et les communes.

Pierre-Alexandre BRODSKY, Pierre NION et Stéphanie RIOCREUX participent à des groupes de travail sur l'élaboration de la nouvelle charte du PNR. Chacun est invité à donner son avis et exprimer ses vœux soit en se rendant sur le site internet [www.ici2038.fr](http://www.ici2038.fr) soit en déposant sur papier libre au secrétariat de mairie qui transmettra au PNR.

Pierre NION a participé au comité de pilotage du site Natura 2000 Changeon-Roumer. Le PNR va poursuivre l'animation. Olivier RINGENBACH en reste le Président.

SMIPE : Patrick PLANTIER a présenté le rapport réalisé dans le cadre de la reprise de la compétence déchets ménagers et assimilés par la Communauté de Communes l'année prochaine. Les communes du Maine-et-Loire actuellement membres du SMIPE vont rejoindre Saumur agglomération en 2020.

SIVOM scolaire : Le budget a été voté lors du dernier comité syndical. Le SIVOM doit travailler à l'accueil de 32 élèves en petite section prévus à la rentrée prochaine procéder au recrutement d'une ATSEM supplémentaire à mi-temps et à l'aménagement de la salle de sieste.

### **COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Commission affaires scolaires : Pierre NION, Jessica COUINEAU, Cyrille HALLIEN et Stéphanie RIOCREUX ont participé au conseil d'école extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril. L'équipe enseignante a présenté la répartition des classes au sein du RPI à la rentrée 2019. La volonté de l'équipe enseignante est de regrouper le cycle 2 sur le même site et donc de réunir les Cp, CE1 et Ce2 sur Restigné. Ainsi, Benais devra accueillir les élèves de Cm1 et Cm2 dès la rentrée prochaine.

Lors de ce conseil d'école, les élus de Benais ont rappelé l'avis défavorable prononcé par le Conseil municipal au mois de mars. Avis donné notamment par rapport à la configuration de la cour, des sanitaires (refaits en 2017), des tables de la cantine (changées en 2015), de la taille de la bibliothèque, du matériel.... La municipalité a rappelé que l'école a été aménagée depuis de longues années pour l'accueil d'élèves allant du Cp au Ce2. Ce changement inattendu et rapide interroge d'autant que le RPI a par le passé été confronté à ce même déséquilibre entre les effectifs et que des solutions appropriées avaient toujours été trouvées sans précipitation et remise en cause unilatérale de l'organisation.

Commission voirie : Une réunion bilan de la mise en place du zéro-phyto sur la commune sera prochainement organisée avec les services techniques.

La reprise du bi-couche et des finitions devant la salle des fêtes sera programmée avec l'entreprise COLAS. L'ouverture au stationnement sur la plupart des zones enherbées se fera le 15 avril.

### **DELIBERATIONS :**

**01 : D2019-23 :**      **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
Vote Pour : 9      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Monsieur Pierre-Alexandre BRODSKY a été désigné par le Conseil municipal pour présider les débats et présenter le compte administratif 2018 de la commune.

Il rappelle que le dossier a été présenté au Conseil municipal du 11 mars 2018 et qu'il n'avait pas été soumis au vote faute de quorum et précise que le présent point n'est donc pas soumis aux règles de quorum.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ont été étudiées et les faits marquants de l'année ont été mis en avant et le compte administratif 2018 s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Excédent 2017 :	270 402.98 €
Recettes :	724 913.76 €
Dépenses :	582 099.86 €
Excédent de clôture :	413 216.88 €

### **Investissement**

Déficit 2017 :	38 736.59 €
Recettes :	216 022.68 €
Dépenses :	293 396.04 €
Restes à réaliser – dépenses :	107 616.28 €
Restes à réaliser – recettes :	50 463.87 €
Besoin de financement :	173 262.36 €

Hors de la présence de Mme RIOCREUX Stéphanie, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2018.

### **02 : D2019-24 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET REPORT**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 00    Abstention : 00

### **Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice :	142 813.90 €
Résultats antérieurs reportés :	270 402.98 €
Résultat à affecter :	413 216.88 €

**Commenté [mb1]:** FR : 724 913.76 – FD : 582 099.86

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice :	- 77 373.36 €
Résultats antérieurs reportés :	- 38 736.59 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 57 152.41 €

**Commenté [mb2]:** IR : 216 022.68 – ID : 293 396.04

**Commenté [mb3]:** Résultat n-1 : 36 775.95 + Résultat antérieur reporté n-1 : -75 512.54

**Commenté [mb4]:** R : 50 463.87 - D : 107 616.28

### **Besoin de financement à la section d'investissement**

Besoin de financement :	173 262.36 €
-------------------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

#### **Affectation et report**

Affectation en réserve d'investissement (1068) :	173 262.36 €
Report en fonctionnement (R002) :	239 954.52 €
Report en investissement (D001) :	- 116 109.95 €

**Commenté [mb5]:** Résultat de l'exercice : -77 373.36 + Résultat antérieur reporté : - 38 736.59

#### **03 : D2019-25 : TAUX D'IMPOSITION 2019**

Vote Pour : 10      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le projet de budget primitif 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 279 150.21 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, de fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation à **11.67 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties de 16.87 % à **17.04 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à **50.19 %**

**CHARGE** Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **04 : D2019-26 : SUBVENTIONS 2019**

Vote Pour : 10      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le travail réalisé par la Commission chargée de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention aux organismes suivants :

- ARBRE : 300 €
- ADMR : 80 €
- ASSAD portage de repas : 600 €
- Com'une image : 500 €
- Comice agricole : 100 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Comité des fêtes (subvention exceptionnelle) : 400 €
- Country attitude : 500 €
- Gym volontaire : 250 €
- Harmonie Benais/La Chapelle : 1 600 €
- Le Petit café : 450 €
- Les internationaux de Benais : 85 €
- Secours populaire français : 150 €

- Sporting club benaisien : 1 000 €
- Tennis de table : 1 200 €
- Les trompes des rives de Loire : 200 €
  
- Coopérative scolaire : 700 €
- Voyage scolaire - Collège Ronsard : 510 €

**TOTAL : 9 125 €**

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

**05 : D2019-27 : BUDGET PRIMITIF 2019**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 00    Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu la présentation faite par Madame le Maire,  
Considérant la délibération n°D2019-24 d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que présenté en annexe :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 903 451.00 €
- La section d'investissement s'équilibre à 514 061.50 €

**06 : D2019-28 : REPONSE A L'APPEL A PROJETS « SOBRIETE ENERGETIQUE » DU SIEIL37**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 00    Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2018-53, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Benais,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la commune de Benais souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de l'école ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% de reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Coût total :	20 012.70 € HT
FDSR du Conseil Départemental :	6 805 € (34% du coût total)
AAP – CEE du SIEL37 :	4 623 € (35% du reste à charge)
Autofinancement :	8 581.70 € (43% du coût total)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de l'école,  
**S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,  
**S'ASSURE** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers,  
**AUTORISE** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale,  
**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**07 : D2019-29 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – MISE AUX NORMES DE L'ECOLE**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 00    Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que la commune produit depuis plusieurs années des efforts importants pour mettre aux normes les bâtiments communaux (accessibilité, travaux d'amélioration des performances énergétiques...). Le souhait est de poursuivre ces efforts de manière progressive.

Cette année la commission prévoit de se concentrer sur deux axes :

- **Mise aux normes de qualité de l'air dans les établissements scolaires :** La loi a rendu obligatoire le contrôle de la qualité de l'air dans les établissements scolaires et actuellement aucune de nos deux classes (qui accueillent des enfants de Cp et Ce1) ne dispose d'un système de ventilation. Seule, la bibliothèque, plus récente en est équipée, mais elle dysfonctionne. La commune souhaite donc installer une VMC double flux dans chacune des classes et procéder au remplacement de celle de la bibliothèque si la réparation ne s'avérait pas possible. Le choix d'une ventilation double flux permettra d'améliorer grandement les performances énergétiques des salles de classe.
- **Mise aux normes de sécurisation des écoles :** L'enceinte de l'école est aujourd'hui close par un portail vieillissant qui ne garantit plus des conditions de sécurité optimales au vu du contexte actuel. La commune a donc prévu l'installation d'un portail équipé d'une condamnation automatique par gâche électrique et équipé d'un interphone vidéo afin que les enseignantes n'aient plus à quitter leur classe pour aller ouvrir le portail.

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 22 771.70 € HT soit 27 326.04 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**Le plan de financement de cette opération serait le suivant :**

Coût total :	22 771.70 € HT
<b>DSIL :</b>	<b>5 852 € (26%)</b>
FDSR :	7 742 € (34%)
AAP - CEE :	4 623 € (20%)
Autofinancement :	4 554.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ARRETE** le projet de mise aux normes de l'école – programme 2019  
**ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus  
**SOLLICITE** une subvention au titre Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**08 : D2019-30 : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 00    Abstention : 00

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**SOUTIEN** la démarche portée par la fédération nationale des communes forestières et s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**09 : D2019-31 : MODIFICATION DES DELEGUES AU SIEIL 37**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 00    Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-7 et L 5212-8,

Vu la délibération n°2014-32 du 02 juin 2014, constatant l'élection des délégués aux structures intercommunales, ainsi que la délibération n° D2017-25 du 15 mai 2017 venant modifier les délégués au SIEIL 37,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants pour représenter la commune au sein des syndicats auxquels elle adhère,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Élection du délégué titulaire :**

Nombre de bulletins : 10                      Bulletins blancs/nuls : 0

Suffrages exprimés : 10                      Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Stéphanie RIOCREUX : dix (10) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Stéphanie RIOCREUX a été proclamée délégué titulaire du SIEIL 37.

**Élection du délégué suppléant :**

Nombre de bulletins : 10                      Bulletins blancs/nuls : 0

Suffrages exprimés : 10                      Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Françoise DEZE : dix (10) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Françoise DEZE a été proclamée délégué suppléant du SIEIL 37.

**10 : D2019-32 : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF ACTION SOCIALE**

Vote Pour : 9      Vote Contre : 0      Abstention : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Vu la délibération n°D2017-50 en date du 06 novembre 2017 portant création d'un Comité Consultatif Action Sociale,

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines de l'action sociale,

Considérant la demande présentée par Madame Jocelyne NION,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et l'abstention de Pierre NION,

**DESIGNE** les membres suivants : Mesdames Chrystèle BENESTON, Anne BOISDRON, Françoise DEZE, Jocelyne NION, Evelyne PLANTIER, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU et Stéphanie RIOCREUX.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil municipal a travaillé à l'élaboration du planning pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 26 mai prochain.

La commune a déposé une offre de stage dans le cadre du duo-day, journée nationale lors de laquelle une personne en situation de handicap est accueillie dans une entreprise, une association ou une collectivité pour y découvrir un métier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45. Le prochain Conseil aura lieu le 13 mai 2019 à 20h30.

Une personne présente à solliciter l'autorisation de poser une question. Accord a été donné. Cette personne souhaitait savoir comment sont déterminées et réévaluées les bases locatives des logements de la commune. Madame le Maire a exposé la démarche mise en œuvre par le service des impôts en septembre dernier qui a envoyé à un grand nombre de foyers Benaisiens, un courrier pour s'assurer des éléments de confort pris en compte dans la valeur locative foncière de leur propriété. Faute de réponse des



foyers sollicités, le service des impôts fixera la nouvelle valeur concernant les éléments de confort pour la nouvelle imposition.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
	Excusé		Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
	Excusé (pouvoir à Mme DEZE)	Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
		Excusé (pouvoir à M BRODSKY)	Excusé	